

CA1
EA925
C12

#34 / jany. '76

docs

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01029802 7

CANADA

d'aujourd'hui 

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
REFERENCE



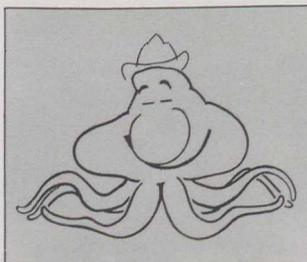
A la Galerie nationale (voir page 6): *To Prince Edward Island*, d'Alex Colville. Reproduction partielle.

*Immigration : trois ans de vie au Canada  arts :
Galerie nationale  conjoncture : plan contre l'infla-
tion  aménagement : usine marémotrice dans la baie
de Fundy  recherches : l'homme en milieu hostile 
 littérature : Louis Hémon et « Maria Chapdelaine »
 économie : le tabac  loisirs : pêche sous la glace *

actualités

Exposition sur les océans

Le Canada participe à l'exposition d'Okinawa (Japon), la première exposition internationale consacrée aux océans. Le pavillon canadien, qui a pris pour thème « la mer et son avenir », exprime la symbiose entre le pays et les trois océans qui baignent ses rivages. Il montre la nécessité de gérer le milieu marin en vue de le conserver.



Candy, le poulpe, vedette du pavillon du Canada.

Élections provinciales

Deux provinces canadiennes, très différentes par le nombre des habitants et le poids économique, ont renouvelé en septembre dernier leur

assemblée législative. Dans l'Ontario (7,7 millions d'habitants ; Canada : 21,6 millions), où le parti conservateur est au pouvoir depuis trente-deux ans, un net glissement s'est opéré. Le parti conservateur, dont le leader est M. William Davis, premier ministre depuis quatre ans, a perdu 8 p. 100 du corps électoral au profit du parti libéral (+ 6 p. 100) et du Nouveau parti démocratique (+ 2 p. 100). Il a perdu aussi la majorité absolue des sièges à l'assemblée. Le vainqueur moral de l'élection est le Nouveau parti démocratique, de tendance sociale-démocrate : devançant de peu le parti libéral, il constitue maintenant l'opposition officielle. Ces résultats paraissent sanctionner un lent affaiblissement du parti conservateur ontarien et l'affirmation continue du Nouveau parti démocratique. A Terre-Neuve (522 000 habitants), le parti conservateur dirigé par M. Frank Moores, lui aussi premier ministre depuis quatre ans, s'est maintenu au pouvoir sans difficulté en profitant notamment de la division de ses adversaires libéraux.

Communications par satellite

Télesat Canada, société d'économie mixte qui exploite les communications par satellite, met actuellement en place un réseau de nouvelles stations terriennes. Dotée d'une antenne parabolique de 12 pieds seulement (3,66 mètres), la station AniKom est faite pour capter les signaux émis par

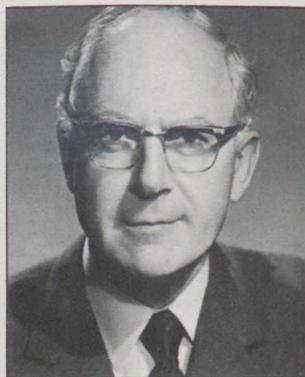


d'autres stations canadiennes et retransmis par l'un des satellites géostationnaires Anik. Elle peut également émettre ses propres signaux. Ce terminal d'un très faible encombrement ne demande que quelques heures de montage. Il offre pourtant toute la gamme des com-

munications par satellite : téléphone, télécopieur, transmission de données et de facsimilés, réception de radio et de télévision. La station légère AniKom doit rendre de grands services dans les territoires du Nord.

Vie universitaire

M. Roger Gaudry, ancien recteur de l'université de Montréal, a été nommé en août dernier président de l'Association internationale des universités, qui regroupe quatre cents établissements d'enseignement



supérieur de quatre-vingt-six pays. M. Khoklov, recteur de l'université de Moscou, a été choisi comme vice-président. Professeur de chimie, M. Gaudry a publié de nombreux travaux scientifiques ; il a été président du Conseil des sciences du Canada.

Semaine de la musique

En octobre dernier s'est tenue au Canada une Semaine mondiale de la musique placée sous les auspices du Conseil international de la musique présidé par Yehudi Menuhin. Des concerts, mais aussi des colloques, des conférences, des expositions et des projections de films se sont succédé à Montréal, Ottawa, Québec et Toronto. Le thème de la Semaine était « la musique, un art de vivre ». Des spécialistes venus d'une quarantaine de pays ont échangé leurs vues sur le rôle de la musique dans la vie quotidienne et sa diffusion dans les divers milieux sociaux. Au cours des manifestations de la Semaine, plusieurs premières auditions de musiciens canadiens ont été données.

Banque de terminologie

Comment dit-on « brainstorming » en français ? Moins de deux secondes plus tard, sur l'écran d'un petit terminal installé au Centre de calcul de la Commission des communautés européennes, à Luxembourg, une demi-douzaine d'équivalents sont apparus : « assaut d'idées », « assaut de cerveaux », « conférence-choc », « conférence d'idées », etc. L'expérience, première consultation transatlantique d'un dictionnaire informatisé, celui de la Banque de terminologie de l'université de Montréal, s'est déroulée en septembre dernier dans le cadre de la sixième Biennale de la langue française. La Banque a aujourd'hui en mémoire quelque deux cent mille termes anglais et français ; cinquante mille d'entre eux ont été intégrés récemment au fichier informatisé des Communautés. Le Canada, officiellement bilingue, et le Luxembourg, siège du Bureau de terminologie des Communautés, sont actuellement les deux plus gros centres mondiaux de « traitement » du français, langue d'arrivée ou de départ.

Économie albertaine

Conduite par le premier ministre de la province, M. Peter Lougheed, une importante délégation de l'Alberta a effectué en octobre dernier un voyage d'étude dans plusieurs pays d'Europe occidentale. La délégation était composée de spécialistes de la plupart des activités économiques de l'Alberta : aménagement et équipement, transports publics (Edmonton, capitale de la province, pourrait être, après Toronto et Montréal, la troisième ville canadienne à posséder un métro), législation du travail, conservation du milieu, énergie, agriculture, etc. Les dirigeants albertaines déplorent que leur province ne soit connue à l'étranger que pour ses ressources pétrolières (80 p. 100 de la production canadienne) ; la mission économique avait notamment pour objectif de montrer aux Européens l'étendue et la variété du potentiel économique du pays.

CANADA d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris
Organe d'information des ambassades du Canada.
Janvier 1976. N° 34

Nos lecteurs sont priés de nous signaler leurs changements d'adresse (avec code postal) ; joindre la dernière étiquette d'expédition.

Photos: Galerie nationale du Canada, Office du tourisme, Information Canada, Archives publiques du Canada, Ministère de l'agriculture, Direction générale du tourisme du Québec, Téléstat.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.



Toronto-ville :
plus de 40 p. 100
des 713 000 habitants
sont nés à l'étranger.

Trois ans de vie au Canada

Venir, puis s'établir.



Le Canada est au nombre des nations dont le développement a été façonné par l'immigration. Ce n'est cependant qu'au cours des dernières années que l'"adaptation" des nouveaux arrivants a commencé à faire l'objet d'études. Le ministère fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration a notamment entrepris une étude systématique de l'adaptation économique et sociale de groupes d'immigrants arrivés au Canada en 1969, en 1970 et en 1971. Un premier rapport décrit les résultats relatifs au premier des trois groupes, celui de 1969, après trois années de séjour au Canada (1).

L'étude présente des caractéristiques intéressantes. Elle est fondée sur un échantillon représentatif des immigrants actifs ; elle est « longitudinale », c'est à dire qu'elle suit le même groupe

de personnes durant trois années complètes à partir de la date de leur arrivée ; un "groupe-témoin", composé de Canadiens de naissance et possédant des caractères semblables à ceux du groupe d'immigrants considéré, a été constitué afin d'établir des comparaisons entre immigrants et Canadiens.

L'adaptation économique

Les facteurs économiques ont joué un rôle prépondérant dans la réussite ou l'échec de l'adaptation des immigrants et, parmi ces facteurs, la qualification professionnelle de l'immigrant a été déterminante.

La moitié des 161 531 immigrants reçus au Canada en 1969 se destinaient à exercer une activité professionnelle (2). Les immigrants indépendants et les immigrants désignés (3) représentaient respectivement 65 p. 100 et

26 p. 100 de ces nouveaux venus, cette année-là, dans la population. L'enquête a montré qu'un quart seulement des immigrants se destinant à la vie active avaient des emplois réservés avant d'émigrer (4), mais que néanmoins la moitié des immigrants avaient

1. Trois ans de vie au Canada, premier rapport de l'étude longitudinale sur l'adaptation économique et sociale des immigrants, Information Canada, Ottawa 1974.

2. Les autres étaient, pour la plupart, des femmes sans profession et des enfants.

3. Les immigrants « indépendants » sont ceux qui ont été acceptés par le ministère canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration en fonction de neuf critères. Les immigrants « désignés » sont de proches parents de résidents canadiens qui doivent eux aussi, mais à un moindre degré, répondre à certains critères.

4. Par « emploi réservé » on signifie simplement qu'un emploi déterminé et confirmé par un centre de main-d'œuvre canadien attend l'immigrant à son arrivée.

Trois ans de vie au Canada

déjà commencé à travailler au bout d'une semaine et demie. L'autre moitié a dû attendre assez longtemps pour trouver un emploi, de sorte que, pour l'ensemble des immigrants, le délai moyen entre l'arrivée au Canada et le premier jour de travail a été de quatre semaines.

S'il s'écoule un certain temps entre l'arrivée et le début du travail, cela ne signifie pas que les immigrants soient nécessairement en chômage, au sens technique du terme. En effet, il leur faut d'abord trouver un logement et s'y installer, ce qui leur demande un certain temps et les empêche de chercher un emploi. Ils peuvent aussi avoir d'autres raisons de ne pas travailler tout de suite : par exemple, ils ont un emploi réservé qui commence plus tard, ou bien il leur faut suivre un cours de langue.

Il semble que les immigrants aient pu, dans une large mesure, réaliser leurs aspirations professionnelles, puisque 61 p. 100 d'entre eux, au bout d'un an de séjour, exerçaient la profession qu'ils avaient envisagée en arrivant au Canada ; au bout de deux ans, ils étaient 62 p. 100 ; au bout de trois ans, 69 p. 100.

La faiblesse de la demande de main-d'œuvre dans certains secteurs a été l'un des principaux éléments qui ont contraint les 31 p. 100 d'immigrants n'ayant pas trouvé de travail dans leur profession au bout de trois ans à exercer un autre métier, mais d'autres facteurs ont également joué, en particulier leur manque d'expérience professionnelle au Canada, la non reconnaissance de leurs qualifications, surtout pour les immigrants ayant un niveau d'instruction peu élevé, les difficultés de langue (encore qu'elles aient disparu dans les trois quarts des cas après trois ans de vie au Canada). Beaucoup d'immigrants ont aussi simplement changé d'avis et décidé d'exercer une autre profession, jugée en fin de compte bien rémunérée ou plus intéressante.

Durant la période de référence, l'échantillon a manifesté une grande stabilité d'emploi : 47 p. 100 des immigrants ont gardé le même emploi

pendant les trois premières années du séjour et 25 p. 100 n'ont changé qu'une seule fois d'emploi. La plupart des immigrants paraissent donc avoir trouvé des emplois convenables peu après leur arrivée. Certains immigrants de 1969 ont cependant dû faire face au chômage, surtout au cours des six premiers mois. Ils connaissaient mal le marché canadien du travail ou se sont heurtés à d'autres obstacles, comme les difficultés de langue, sans compter que le Canada avait alors un taux de chômage élevé. L'enquête a montré que ce sont surtout les immigrants « désignés » et ceux dont la profession était faiblement demandée qui ont souffert du chômage.

Le taux de chômage des immigrants de sexe masculin a baissé fortement

suffisante la troisième année pour compenser et même dépasser le taux d'inflation ; cependant, le rythme d'accroissement des revenus a été un peu moins rapide que dans le groupe-témoin canadien. A la fin de la troisième année, les différences sur le plan économique entre les immigrants et le groupe-témoin étaient peu marquées, certains facteurs comme l'âge ou l'instruction ayant toutefois influé sur la rapidité de l'intégration.

L'adaptation sociale

Après une année passée au Canada, sur cent immigrants, vingt considéraient leur situation sociale comme plus mauvaise que celle qu'ils connaissaient dans leur pays d'origine, cin-

Les motifs d'immigration

(en pourcentage des immigrants)

	Améliorer sa situation économique	Se rapprocher de parents ou d'amis	Goût de l'aventure et des voyages	Climat politique du pays d'origine	divers
Hommes	60	9	11	9	11
Femmes	36	14	40	2	8

durant les deux premières années, plus graduellement ensuite : de 10,1 p. 100 six mois après l'arrivée, ce taux est passé en 1972, à la fin de la troisième année, à 4,8 p. 100, niveau supérieur à celui du groupe-témoin canadien (3,7 p. 100), mais inférieur au taux moyen du chômage de la population active canadienne de sexe masculin (6,8 p. 100). Les immigrants désignés semblent avoir eu beaucoup plus de difficultés à s'intégrer à la population active que les immigrants indépendants. Le taux de chômage des femmes a suivi la même évolution que celui des hommes, mais à un niveau généralement moins élevé.

Comme il était prévisible, l'étude a indiqué que la variation des revenus des immigrants était allée de pair avec leur réussite professionnelle. La hausse du revenu des immigrants échantillonnés a été spectaculaire jusqu'à la fin de la deuxième année de séjour, et

quante ne voyaient pas de différence et pour trente il y avait eu amélioration. Ceux qui étaient en chômage ou qui ne travaillaient pas dans la profession envisagée ont répondu, comme il fallait s'y attendre, d'une façon beaucoup plus négative que ceux qui exerçaient dans la profession désirée. Les immigrants ayant une formation universitaire et ne travaillant pas dans la profession envisagée ont en particulier fait montre d'un sentiment aigu de détérioration de leur statut social.

Une très forte proportion d'immigrants de l'échantillon, plus de 90 p. 100, ont déclaré qu'ils se sentaient acceptés ou très bien acceptés par la collectivité. La situation d'emploi ou de chômage joue, là encore, une influence prépondérante sur la perception.

On estime d'ordinaire que certains types de comportement contribuent à maintenir l'identité culturelle des im-

migrants, par exemple les mariages entre personnes originaires du même pays, l'utilisation de la langue maternelle à la maison, la participation à des associations ou des amicales formées de "compatriotes". L'enquête a permis de constater une tendance croissante, au cours des années, à chercher un conjoint à l'extérieur de la communauté d'origine, au moins chez les immigrants indépendants et chez les immigrants

l'immigrant, c'est à dire à sa situation dans l'économie et la société canadiennes, dans la troisième partie on s'est efforcé de déterminer la motivation de l'immigrant, ses raisons de venir au Canada, ses intentions d'y rester ou d'en partir.

Les données du premier questionnaire indiquent que plus de la moitié des immigrants de l'échantillon ont émigré pour améliorer leur situation

Le sentiment d'acceptation

	après 1 an	après 2 ans	après 3 ans
Très bien acceptés	40	41	43
Acceptés tout simplement	50	49	49
Traités avec indifférence	9	9	7
Pas du tout acceptés	1	1	1
	100	100	100

Comment et dans quelle proportion les immigrants se sentent acceptés par la collectivité canadienne au cours de leurs trois premières années de séjour.

des pays anglophones. Le nombre des immigrants utilisant à la maison leur langue maternelle, celle-ci n'étant ni l'anglais ni le français, a diminué, selon les données de l'enquête, de 6 p. 100 au bout de deux ans, mais le nombre de ceux ayant connaissance de l'une de ces deux langues s'est accru, dans le même temps, de 10 p. 100. A la fin de la seconde année de séjour, 31 p. 100 des immigrants de l'échantillon participaient à des associations formées, dans les deux tiers des cas, en majorité de Canadiens.

Après trois ans de résidence, 55 p. 100 des immigrants ont déclaré qu'ils se sentaient chez eux au Canada; 14 p. 100 seulement ont indiqué qu'ils étaient plus attachés à leur pays d'origine; 31 p. 100 étaient indécis. Il est assez curieux de constater que près de la moitié des immigrants des pays anglophones ont dit ne pas se sentir chez eux au Canada et plus du tiers (exception faite des immigrants originaires des États-Unis) être indécis, tandis que les immigrants venant de pays où la langue n'était ni l'anglais ni le français avaient beaucoup plus tendance à se sentir chez eux au Canada.

La décision d'émigrer

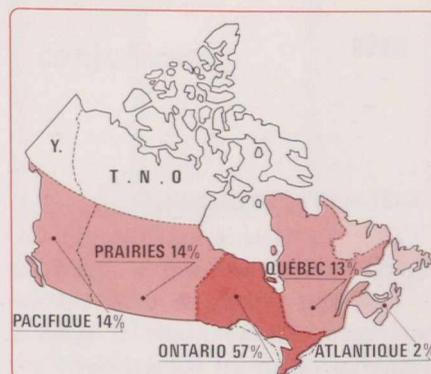
Tandis que les deux premières parties de l'enquête étaient consacrées à l'adaptation économique et sociale de

économique (54 p. 100), mais qu'une importante minorité d'entre eux ont émigré par goût de l'aventure et des voyages (18 p. 100). Cette dernière motivation a été citée en particulier par les femmes, surtout les femmes célibataires originaires d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de France. Enfin, 9 p. 100 des immigrants sont venus au Canada pour fuir le climat politique de leur pays et 10 p. 100 pour se rapprocher de parents ou d'amis.

Deux questionnaires ont été proposés aux immigrants afin de déterminer leur évolution, au cours de leurs trois années de séjour, à l'égard du Canada comme pays de résidence permanente. Il leur était demandé, dans l'un des questionnaires, s'ils comptaient s'établir définitivement au Canada, dans l'autre quelle avait été leur intention à leur arrivée dans le pays. On peut espérer obtenir ainsi une mesure de l'adaptation des immigrants. On ne peut pas cependant affirmer qu'un immigrant qui a l'intention de s'installer définitivement au Canada est, par cela même, mieux adapté à la vie du pays qu'un immigrant qui a l'intention d'en repartir. Ainsi, près du quart des immigrants de l'échantillon qui étaient toujours dans le pays au bout de trois ans ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention, à leur arrivée, de s'installer au

Canada en permanence. Cela peut s'expliquer de bien des façons. Ils peuvent être venus au Canada pour occuper une fonction précise, mais temporaire, avoir été mutés par une société multinationale, être venus pour améliorer leurs ressources et constituer un pécule pour leur retour dans leur pays d'origine, ou encore avoir envie, par nature, de changer de pays, donc de mode de vie et de culture, plusieurs fois au cours de leur carrière. Cela ne signifie pas qu'ils ne se sont pas bien adaptés à la vie canadienne, mais seulement qu'ils n'avaient pas l'intention de s'établir définitivement au Canada.

Cela dit, l'enquête a montré que, trois ans après leur arrivée, 7 p. 100 seulement des répondants exprimaient l'intention formelle de quitter le Canada alors qu'à leur arrivée 24 p. 100 pensaient n'y rester qu'un certain temps. Elle a indiqué aussi que 16 p. 100 des immigrants de l'échantillon



Région de résidence des immigrants trois ans après leur arrivée au Canada (en pourcentage des immigrants).

initial avaient quitté le Canada au cours des trois ans considérés, ce groupe comprenant 60 p. 100 environ de personnes qui n'avaient pas, initialement, l'intention de s'installer au Canada de façon permanente.

L'enquête sur l'adaptation du premier groupe d'immigrants de 1969, complétée par les deux autres enquêtes sur l'adaptation des immigrants de 1970 et de 1971, sera suivie d'études portant sur des points plus particuliers. Ces études ne devraient pas seulement permettre aux services canadiens d'accueil d'aider les futurs immigrants à s'établir avec les meilleures chances de succès, mais aussi avoir pour effet de détruire certains stéréotypes qui ne correspondent pas à la réalité. ■



James Spencer, *Vague numéro quatre* (1973).



Tom Thomson, *Le Pin* (1917).



Paul Kane (1810-1871), *Chef Indien et ses braves*.

qui répondrait à ses fins propres. Une suite de circonstances a simplement fait que les projets n'ont pas abouti et que la Galerie a dû occuper successivement divers locaux dont aucun n'était fait pour elle. L'espoir maintenant renaît. En décembre 1973, le secrétariat d'État a promis une subvention pour construire, au centre d'Ottawa, un immeuble bien adapté aux besoins de la Galerie. Le nouveau bâtiment s'élèverait dans un site pittoresque, tout près de l'Outaouais, à l'ouest de la colline du Parlement. Un programme a été préparé au cours de l'année 1974 par un architecte et historien de l'art très au fait des exigences des musées et galeries, Abraham Rogatnick, en collaboration avec le personnel de la Galerie. Le bâtiment doit être terminé avant 1980, année du centenaire. ■

arts

La Galerie nationale

L'espoir d'un nouvel immeuble pour une collection qui s'enrichit.



La Galerie nationale du Canada emménagera-t-elle pour son centenaire dans des locaux construits pour elle et aptes à mettre en valeur ses collections ?

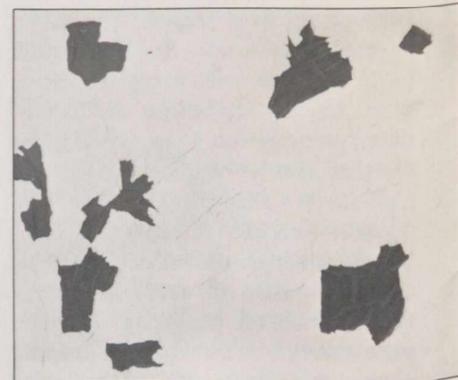
Créée en 1880 et installée à Ottawa, « là où siège le gouvernement », instituée juridiquement en 1913 pour « encourager l'intérêt du public pour les arts et favoriser le progrès des arts au Canada », administrée depuis 1967, comme les trois autres musées nationaux (1), par un conseil responsable devant le secrétaire d'État (2), la Galerie nationale possède une très intéressante collection permanente de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies. Elle organise aussi des expositions temporaires et, afin de sensibiliser à l'art les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, des expositions itinérantes qu'elle promène à travers tout le Canada. Elle

1. Le Musée de l'Homme, le Musée des sciences naturelles, le Musée des sciences et de la technologie.
2. Le secrétariat d'État du Canada est un département ministériel dont les attributions sont d'ordre culturel.

participe par ailleurs à la mise sur pied d'expositions d'art canadien à l'étranger afin de mieux faire connaître cet art, qui ne bénéficie sans doute pas encore d'une notoriété suffisante.

La collection permanente de la Galerie, dont les débuts furent modestes, compte maintenant treize mille œuvres canadiennes et étrangères de vieux maîtres, d'artistes modernes et de contemporains. Sa collection d'art canadien est la plus importante qui soit et elle ne cesse de s'accroître. Depuis 1966, près des deux tiers des nouvelles acquisitions de la Galerie sont des œuvres d'artistes canadiens : « il faut soutenir généreusement les artistes canadiens, dit sa directrice, Mlle Jean Boggs, et non acheter quelque petite chose que l'on peut dissimuler dans un coin ».

Malheureusement, cette belle collection, constituée intelligemment pour que ne soient négligées ni la valeur de l'œuvre ni la recherche, est logée dans un ancien immeuble de bureaux, fonctionnel pour une entreprise, mais qui n'est adapté « ni à la nature, ni à



Paul Emile Borduas, *3 + 4 + 1*.

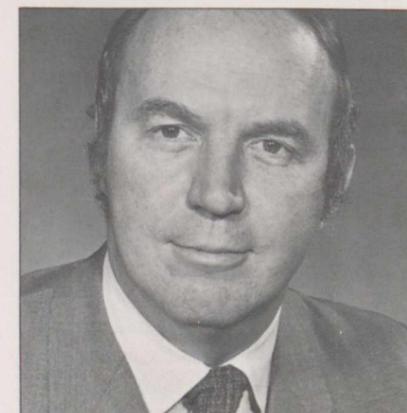
la philosophie » de la Galerie nationale. Ce bâtiment impersonnel et froid a été qualifié par un critique d'art américain de « sorte de casemate de huit étages » qui laisse au visiteur le sentiment déprimant, malgré la qualité des œuvres présentées, « de traverser une exposition, intitulée collection, du monde des affaires ». Jugement sévère et sans doute un peu excessif, qui contient cependant une part de vérité. Ce n'est pas que l'on se soit désintéressé de donner à la Galerie, depuis son inauguration en 1880, un logement convenable

conjoncture

Un plan contre l'inflation



Le gouvernement canadien est engagé, depuis le mois d'octobre, dans un programme de lutte contre l'inflation que le nouveau ministre des finances, M. Donald MacDonald, juge « raisonnablement ambitieux ». Il s'agit d'une action à long terme qui vise à faire passer le taux de hausse des prix successivement à 8 p. 100, 6 p. 100 et 4 p. 100 en trois ans. A l'époque de l'élaboration du plan, ce taux était évalué à 11 p. 100, soit plus de deux points au-dessus de celui des États-Unis (8,6 p. 100). Le premier ministre a justifié l'intervention énergique du gouvernement en disant que trop d'agents économiques s'efforçaient d'obtenir, soit par voie de négociation (syndicats de salariés) soit unilatéralement (chefs d'entreprise, professions libérales), des hausses de revenus supérieures au taux de croissance de la richesse nationale. « Parce qu'ils ont peur de perdre du terrain, a dit M. Trudeau, nombre de Canadiens cherchent à "anticiper" les hausses en fonction



M. Donald MacDonald, ministre des finances.

du taux d'inflation le plus élevé possible ». Porter un coup à cette mentalité inflationniste, tel est l'objectif du gouvernement. Les prix et les revenus sont maintenant placés sous un régime de liberté contrôlée. Dans le domaine des salaires, les augmentations négociées doivent être justifiées par la hausse effective des prix et par l'accroissement de la productivité nationale. Un plafond d'augmentation (2400 dollars canadiens

par an) a été fixé pour les titulaires de salaires élevés et pour les professions libérales. Dans le domaine des prix et des bénéfices, des mécanismes de limitation de la hausse ont été mis en place. Une « commission anti-inflation » a été créée. Elle est chargée de faire appliquer, par voie de négociation, l'ensemble des dispositions de la loi. En cas d'échec, le litige est porté devant l'Administrateur, fonction nouvelle, éventuellement devant le tribunal d'appel, créé lui aussi, voire devant la Cour fédérale du Canada. Le dispositif de lutte contre l'inflation s'applique directement aux grandes entreprises, aux organismes publics (fédéraux, provinciaux, municipaux), aux entreprises de construction, aux professions libérales. Il touche, estime-t-on, près de la moitié de la population active du Canada, la moitié de beaucoup la plus puissante sur le plan économique. Aussi les experts attendent-ils de l'application de la loi un « effet d'entraînement » très important.

aménagement

Vers une usine marémotrice dans la baie de Fundy?

Des marées de dix-sept mètres d'amplitude.



En octobre 1969, le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique, créé trois ans plus tôt par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour étudier les possibilités d'une exploitation économique de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, remettait un rapport concluant que l'aménagement hydro-électrique de la baie était techniquement réalisable, mais que « l'exploitation économique de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy était irréalisable dans les circonstances actuelles ». Cependant, il laissait la porte entrebâillée puisqu'il précisait qu'il serait souhaitable d'effectuer des études complémentaires si des changements importants intervenaient dans les coûts de l'énergie, si la pollution s'accroissait de façon inquiétante, si les autres sources, plus économiques, d'énergie électrique étaient en passe de s'épuiser.

Or, depuis la publication du rapport, les prix du pétrole ont monté en flèche et leur ascension se poursuit, les réserves en combustibles fossiles s'amenuisent dangereusement, la protection de l'environnement se fait de plus en plus impérieuse et réclame que l'on fasse appel, dans la mesure du possible, à des sources d'énergie non polluantes. C'est pourquoi un comité composé de

représentants du gouvernement fédéral et des deux gouvernements provinciaux a été chargé, il y a trois ans, de réviser l'étude de 1969. Dans le rapport qu'il a remis l'année dernière, il propose, compte tenu des réserves limitées de combustibles fossiles et des tendances actuelles des prix sur les marchés mondiaux, d'entreprendre de nouvelles études. Le programme budgétaire des deux premières années (1975/1977) s'élèverait à trois millions de dollars.

L'énergie des marées

Les marées sont causées par l'attraction de la Lune et du Soleil sur les eaux océaniques et par la force centrifuge due à la rotation de la Terre.

Au cours de son déplacement autour de la Terre, qui dure 24 heures et 50 minutes, la Lune provoque en général deux marées par jour en un endroit donné. Le temps entre deux marées hautes consécutives est de 12 heures 25 minutes. Les marées hautes se produisent au moment du passage de la Lune aux méridiens supérieur et inférieur, les marées basses se situant entre ces moments. Cependant, la pleine mer ne suit qu'avec un certain retard la variation de la force différentielle qui produit la marée, cela en raison de la viscosité de l'eau, des frottements des bords de la masse d'eau

contre le continent et des caractéristiques de la côte.

Lorsque la Lune se trouve dans sa position la plus rapprochée de la Terre, sa force d'attraction est la plus grande ; dans sa position la plus éloignée, cette force est la plus faible. De même, lorsque la Terre est dans sa position la plus proche du Soleil, la force d'attraction du Soleil est maximale ; elle est minimale lorsque la Terre occupe la position la plus éloignée du Soleil. Les amplitudes de marées les plus fortes se produisent lorsque la Lune, le Soleil et la Terre sont dans le même alignement, ce qui a lieu deux fois par mois. Les amplitudes minimales (morte-eau) se produisent lorsque la Lune et le Soleil se trouvent à angle droit par rapport à la Terre.

L'amplitude de la marée détermine la hauteur de chute disponible pour un aménagement marémoteur. Or, dans la baie de Fundy, les marées ont une très grande amplitude, due pour une part à la forme et à la longueur de la baie qui créent un phénomène de résonance. La topographie du fond du golfe du Maine, sur lequel débouche la baie de Fundy, fait d'autre part que les ondes venant de l'Atlantique se propagent dans la baie avec une perte minimale d'énergie.

Enfin, les marées sont très régulières. Toutes les conditions favorables pa-

raissent donc réunies, au moins d'un point de vue théorique, pour envisager la construction d'une centrale marémotrice dans la baie de Fundy (1).

Le choix d'un site

Techniquement, l'exploitation de l'énergie marémotrice peut se faire selon l'un des quatre schémas suivants : bassin unique avec générateurs à « simple effet » (n'utilisant que le reflux de la marée) avec ou sans installation de pompage ; bassin unique avec générateurs à « double effet » (le flux et le reflux marins étant utilisés) et pompage à double effet ; bassins doubles reliés avec unités génératrices à « simple effet », l'un des deux bassins servant alors de bassin supérieur et l'autre de bassin inférieur et l'énergie étant produite par la décharge du premier dans le deuxième ; deux ou plusieurs centrales à bassin unique reliées électriquement entre elles.

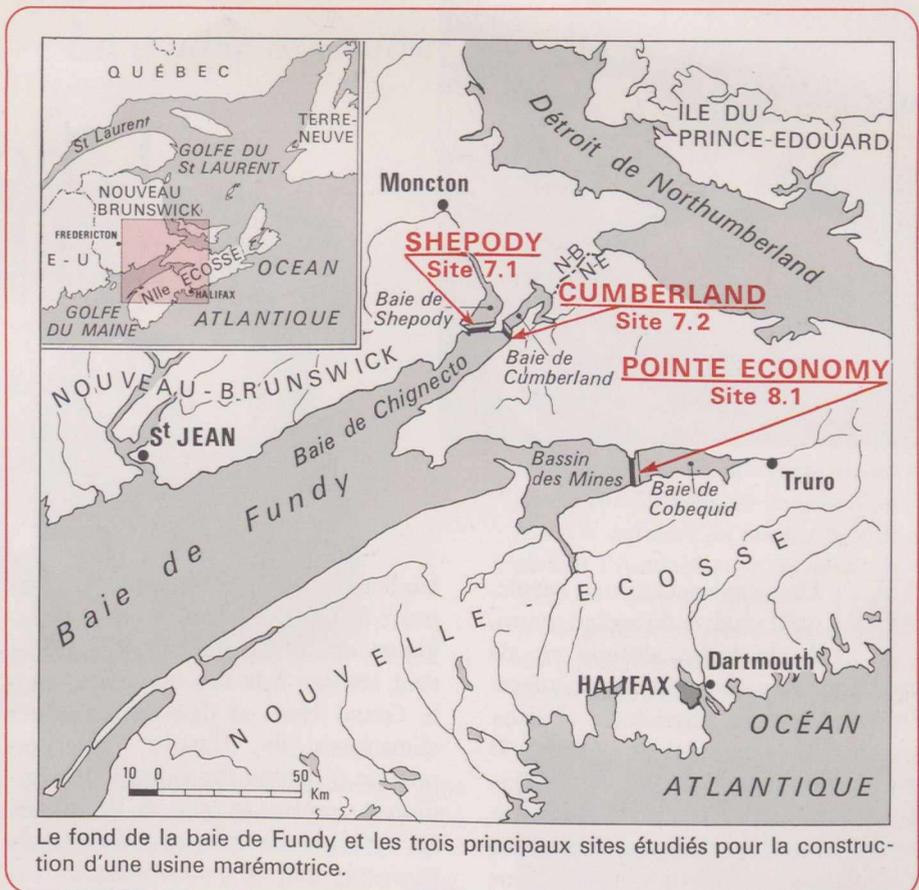
Le principe du bassin unique, à simple ou à double effet, est le moins complexe et, par suite, le moins onéreux. Cependant, le système à « simple effet », basé sur le principe du remplissage du bassin pendant le flux et la production d'énergie pendant le reflux, est assujéti aux heures des marées et ne fournit donc pas nécessairement de l'énergie électrique aux heures de pointe de la consommation. Le « double effet » et le pompage remédient à cet inconvénient, mais ils coûtent plus cher. On peut aussi utiliser une installation de stockage à pompage extérieur fonctionnant en même temps que la centrale marémotrice.

En raison de l'importance des investissements exigés, il est essentiel de connaître avec précision l'incidence que pourraient avoir sur l'amplitude des marées la construction et le fonctionnement d'une usine marémotrice. Dans la baie de Fundy, on peut notamment craindre que les caractéristiques de résonance ne soient modifiées et n'entraînent une diminution sensible de l'amplitude des marées en certains points du fond de la baie. Aussi une

étude approfondie des sites possibles et des différents types d'usines s'impose-t-elle.

Dans le rapport de 1969, trois sites avaient été retenus parmi les vingt-trois emplacements envisagés d'abord : le site 7.1, à l'entrée de la baie de Shepody ; le site 7.2, à l'entrée du bassin de Cumberland ; le site 8.1, à l'entrée de la baie de Cobequid dans le bassin des Mines. Ces trois sites

« simple effet » au site 8.1 (bassin des Mines). Cette évaluation a fait apparaître que le fossé qui séparait en 1969 les coûts de l'énergie marémotrice et ceux de l'énergie produite par le combustible fossile s'était, en 1975, considérablement réduit. Reste à savoir si, compte tenu de l'évolution des prix du pétrole, d'une part, des techniques d'autre part, ce fossé sera comblé et, si oui, dans combien de temps. C'est ce



assureraient une réserve d'énergie de plus de 13 millions de kilowatts-heure par an.

Le choix de ces sites avait été effectué à l'aide d'un modèle mathématique, système d'équations simulant le mouvement des eaux des marées de la baie de Fundy et leur comportement en fonction des différents types d'usines utilisées. Cependant, l'efficacité du modèle paraît subordonnée, non seulement à la description du comportement des eaux de la baie elle-même, mais aussi des eaux lointaines de l'océan Atlantique. C'est dire que ces modèles mathématiques sont constamment perfectibles.

Le Comité de révision a fait porter ses études préliminaires d'évaluation sur une installation marémotrice à

que devraient indiquer les études complémentaires recommandées par le Comité, qui prévoit notamment dans une première phase le réexamen des sites et des mérites respectifs des diverses méthodes d'exploitation possibles, l'étude des marchés potentiels et l'analyse approfondie des coûts des installations de transport de l'électricité qui serait produite par l'usine. Il semble bien que, si l'évolution actuelle des prix du pétrole et du gaz naturel devait se poursuivre, et sauf percée technologique dans le domaine de l'énergie nucléaire ou solaire qui donnerait accès à des quantités d'énergie illimitées, l'aménagement de la baie de Fundy pourrait fournir au Canada un appoint énergétique intéressant dans la nouvelle conjoncture.

1. Il n'existe que deux usines marémotrices en fonctionnement dans le monde, bien que de nombreuses études aient été effectuées en divers points du globe : l'usine marémotrice de l'estuaire de la Rance, en France (540 millions de kilowatts-heure) et la centrale expérimentale de Kislaya, située sur la côte de la mer Blanche, à mille kilomètres de Mourmansk (Union soviétique).

Tests portant
sur la protection
assurée par un sac
de couchage.

recherches

L'homme en milieu hostile

*La médecine étudie
l'adaptation à l'Arctique.*



Un environnement hostile, qu'il s'agisse du milieu marin, de la haute altitude ou de conditions climatiques extrêmes, affecte l'homme dans sa physiologie et dans ses capacités physiques et mentales. Il peut même léser gravement son intégrité corporelle et psychique. Un stress est toujours créé, qu'il convient d'étudier avec précision si l'on veut préserver la vie des hommes qui doivent séjourner plus ou moins longtemps dans un environnement pour lequel ils ne sont pas faits.

Au Canada, la recherche fondamentale et appliquée porte surtout, dans ce domaine, sur les problèmes que rencontre l'homme obligé de vivre et de travailler dans les rudes conditions de l'Arctique. Elle est confiée à un organisme d'État, l'Institut civil et militaire de médecine de l'environnement, qui a ses installations dans la

1. L'Institut civil et militaire de médecine de l'environnement a notamment au nombre de ses objectifs l'étude du rendement humain et de la survie en milieu climatique hostile ou sous-marin, l'étude des mécanismes sensoriels humains et de leur rendement dans des situations réclamant des efforts importants, l'étude des systèmes "hommes/machines". Le personnel de l'Institut se compose de 60 p. 100 de civils et de 40 p. 100 de militaires.

banlieue torontoise, et plus précisément à la division des sciences biologiques de cet Institut (1). Les études sont menées à la fois sur place, dans le Grand Nord et dans les chambres climatiques de l'Institut qui permettent d'exposer des sujets à des conditions simulant le froid de l'Arctique. En 1972, par exemple, les chercheurs de l'Institut, tout en poursuivant les expériences entreprises dans les chambres froides, ont accompagné un détachement de l'armée canadienne en exercice dans les zones arctiques et subarctiques du pays pour y étudier la déshydratation, l'infection des voies respiratoires, la sensibilité aux gelures, la conjonctivite, les besoins alimentaires, l'équipement personnel. Entre autres découvertes physiologiques, ils ont établi que l'absorption quotidienne de 1 gramme de vitamine C provoquait une diminution importante de la fréquence des troubles respiratoires dont souffrent ordinairement les nouveaux arrivés dans l'Arctique. La même année, l'Institut, qui possède aussi des simulateurs reproduisant les conditions d'altitude pour des opérations terrestres et aériennes jusqu'à trente mille mètres, a envoyé ses scientifiques en expédition au

mont Logan (6512 mètres), point culminant du Canada, pour y expérimenter des tentes conçues pour les basses températures et l'altitude.

Au nombre des problèmes abordés par l'Institut en 1973, on peut citer l'étude d'un équipement permettant de réchauffer les membres exposés au froid. Il s'agit d'une manchette chauffante pour l'avant-bras, qui serait portée sous l'habillement arctique. Cette manchette ne réchaufferait pas seulement l'avant-bras, elle éviterait les pertes de chaleur du sang artériel dans le membre, augmentant ainsi l'apport de chaleur vers les mains. Combinée avec des gants anti-contact ou à l'épreuve du vent, elle réduirait de façon sensible la perte de dextérité que n'évite pas l'usage des gants actuels ou de gants chauffants.

D'autres travaux ont porté sur l'étude de l'équipement de couchage en milieu arctique et sur le rôle du conditionnement physique dans la résistance au froid. Des travaux plus récents visent à mettre au point une méthode d'application des pansements sur les blessures en climat très froid, qui permette d'éviter la congélation du sang et la gelure des plaies. ■

Louis Hémon et «Maria Chapdelaine»



La double aventure



Nous sommes en 1913. A la fin d'une belle journée de juillet, deux hommes marchent le long de la voie ferrée dans la direction de l'Ouest. Ils ont quitté Chapleau, modeste bourgade située loin dans le nord-ouest de l'Ontario, à peine une heure plus tôt. Soudain, un train s'annonce derrière eux. Il n'y a aucun danger : ils marchent à droite et les trains roulent à gauche. Le mécanicien, qui les a vus, actionne à plusieurs reprises le sifflet de la locomotive pour les avertir. Sans détourner la tête, peut-être trompés par l'écho, les deux hommes traversent la voie de droite et viennent se placer sur le côté gauche. Tous les deux sont renversés par la machine et tués sur le coup. L'un est Louis Hémon, trente-deux ans. Sur la foi de son nom français, il est enterré, dès le surlendemain matin, au cimetière catholique de Chapleau. Le curé du village vient jeter de l'eau bénite sur une tombe dont, par la suite, il ne retrouvera pas l'emplacement exact. D'où

venait donc le « chemineau inconnu » ? Que faisait-il là où la mort l'a surpris ? Où voulait-il aller ?

Louis Hémon est né en 1880, à Brest, dans une famille de notables de Quimper (1). Son père, ancien normalien agrégé des lettres, enseigne alors au lycée de Brest. Deux ans plus tard, sa carrière l'appelle à Paris. Cet érudit, éditeur de Corneille et de Buffon, sera inspecteur général de l'instruction publique. Breton de Paris, Louis Hémon retrouve son pays natal, chaque année pendant les grandes vacances, dans les propriétés familiales de Fouesnant et Beg-Meil. Porté sur les sports sans doute plus que sur les études — « doué, mais amateur » note un de ses professeurs — il passe du lycée Louis-le-Grand à la faculté, qu'il fréquente sans grande conviction jusqu'au terme d'une licence de droit. Il a vingt et un ans lors-

1. V. Alfred Ayotte et Victor Tremblay, *L'Aventure Louis Hémon*, 390 p., Montréal 1974.

qu'il prend la décision que depuis longtemps il prépare dans le secret : partir.

Une vie

Pourquoi va-t-il à Londres ? Peut-être pour y trouver des occasions d'aller plus loin, ailleurs. Il y vivra près de dix ans, de 1902 à 1911, exerçant des métiers obscurs dans des bureaux de compagnies maritimes. C'est là qu'il forge ses outils de journaliste-écrivain. A la suite d'un concours, il collabore au journal *le Vélo*, qui devient *l'Auto* en 1905. Il donne des articles où l'exercice physique est traité sur le mode littéraire, écrit des nouvelles et deux petits romans qui ne seront publiés qu'après sa mort. A sa famille il adresse



Louis Hémon en 1910, trois ans avant sa mort.

des lettres d'un ton enjoué qui ne laissent rien paraître de ce qui est essentiel pour lui. Il tient secrète, plus que le reste, sa vie personnelle. D'une liaison avec une jeune

Les gravures sont de Thoreau MacDonald. Reproduites avec l'aimable autorisation de Macmillan of Canada, Toronto, éditeur de « Maria Chapdelaine » dans sa version anglaise (traduction de W.H. Blake).

Louis Hémon et « Maria Chapdelaine »



Irlandaise, bientôt internée dans un hôpital psychiatrique, naît en 1909 une petite fille, Lydia. Les deux dernières années à Londres sont des années d'épreuves. En octobre 1911, il embarque à Liverpool pour Québec.

La "vieille capitale" fait sur Louis Hémon une vive impression, mais c'est à Montréal qu'il s'installe pour l'hiver. Comme à Londres, il gagne sa vie dans des bureaux. En juin 1912 commence la grande aventure. Par le chemin des écoliers, il se rend au lac Saint-Jean, à deux cent vingt kilomètres au nord de Québec, un "front pionnier" à l'époque. Il trouve de l'embauche chez un défricheur de Péribonka. Garçon de ferme, il partage pendant six mois la vie familiale des Bédard. Silencieux et terriblement attentif, il observe la nature, les travaux, la vie quotidienne. Il prend des notes qui lui serviront, en janvier 1913, à bâtir en quelques semaines l'ouvrage de son passage au Québec, « Maria Chapdelaine ». Un nouveau séjour à Montréal, et c'est le départ pour l'Ouest. Il ne devait pas y parvenir.

Un livre

Le « récit du Canada français » que Louis Hémon intitule « Maria Chapdelaine » se déroule sur deux plans : une intrigue romanesque et la description d'un milieu. Maria Chapdelaine est la fille d'un colon de Péribonka, au lac Saint-Jean. François Paradis, sorte d'aventurier qui vit loin dans le Nord, la courtise. Il meurt, "écarté" et gelé en allant



la voir pour le temps des fêtes. Maria refoule sa douleur sur les conseils de son confesseur. Elle hésite ensuite entre deux prétendants. Avec Eutrope Gagnon, elle mènerait la dure existence des pionniers. Avec Lorenzo Surprenant, ce serait la vie facile aux États-Unis. La mort de sa mère la fait réfléchir : elle choisit de s'unir à Eutrope Gagnon pour rester fidèle aux "voix de la patrie". Dans ce schéma l'auteur insère de brèves descriptions des travaux des défricheurs et autres habi-



tants de la région du lac Saint-Jean : l'essouchage, la cueillette des bleuets (myrtilles), les foins, la cuisson du pain, la moisson, la drave, les préparatifs de défense contre le froid. Hémon avait écrit qu'il voulait « voir de près des milieux généralement considérés comme humbles ». Il restitue les outils et les gestes avec la conviction d'être le témoin d'une sorte de vérité indépassable.

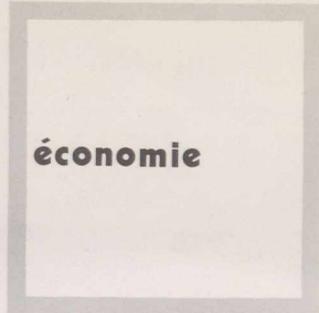
D'abord publié en feuilleton par le quotidien de Paris « le Temps » en 1913, l'ouvrage ne retient guère l'attention, si ce n'est celle du Canadien, Louwigny de Montigny, qui le fera publier à Montréal trois ans plus tard. C'est en 1921 que commence l'aventure littéraire. Bernard Grasset choisit « Maria Chapdelaine » pour ouvrir sa collection des « Cahiers verts » qu'il lance en utilisant les techniques neuves de la publicité et des relations publiques. Le succès est immense. Dix-huit mois plus tard, l'éditeur annonce qu'il a vendu quatre cent mille exemplaires. Rééditions et traductions se multiplieront par la suite au point que le nombre des lecteurs a été évalué, il y a déjà longtemps, à un million. L'ouvrage figure aujourd'hui parmi les titres du « Livre de Poche ».

Le sentiment d'agacement qu'éprouvent maintenant nombre de Canadiens à l'évo-

cation de « Maria Chapdelaine » se comprend si l'on observe que l'action du roman est à la fois très localisée et très datée. La vie du défricheur qui prend une concession de "bois debout" pour la mettre en culture ("faire de la terre") n'est aucunement celle de l'agriculteur des basses terres du Saint-Laurent. La préface de Louwigny de Montigny le disait bien, mais elle ne figurait pas dans les éditions parisiennes. Surtout, la vie simple et "primitive" que Hémon recherche désespérément porte la marque d'une fin de siècle juste un peu prolongée. Au lendemain de la guerre, alors que beaucoup de choses commencent à changer, un fort mouvement patriotique et religieux s'empare d'un livre qui paraît exalter « la vie patriarcale, toute de foi et de travail ». « Maria Chapdelaine », a-t-on écrit, restitue à la France présente l'image de la France d'autrefois ». Le reportage romancé du jeune "contestataire" devient à la fois un drapeau et une thèse. Préfacier de la première édition canadienne (1916), l'historien de la philosophie Emile Boutroux demande : « Quelle fin, hommes d'aujourd'hui, devons-nous donner à notre vie ? Il en est au moins trois entre lesquelles nous pouvons choisir : la lutte et



les aventures du pionnier, la jouissance du progrès dans le confort des villes, l'attachement à la terre natale et à ses traditions ». Les leçons que l'on a tirées de « Maria Chapdelaine » n'éveillent aujourd'hui, de part et d'autre de l'Atlantique, qu'un écho affaibli. Il était inévitable qu'elles aillent au-delà des intentions de l'auteur, jeune homme triste, attentif seulement à deviner, lorsqu'il remontait pour la première fois le Saint-Laurent, « l'énigme que le continent cache derrière sa frange visible ».



Le Canada produit surtout des tabacs blonds.

Le tabac canadien

Une plante contestée, mais vivace.



Plusieurs variétés de tabac sont cultivées au Canada, mais la culture du tabac blond de Virginie est de loin la plus importante (de 95 p. 100 à 98 p. 100 de la production). L'Ontario produit la majeure partie de cette variété ainsi qu'une proportion importante de Burley et des quantités moindres de tabac brun. Le Québec produit les mêmes variétés, en plus faibles quantités, du tabac à cigares et du tabac pour pipe. On trouve aussi un peu de tabac blond dans la région de l'Atlantique.

Récolter

Le tabac blond fleurit vers la fin du mois de juillet. Pour favoriser la croissance des feuilles basses, on écimé le plant, qui possède alors de seize à vingt feuilles. Comme ailleurs, la cueillette se fait à la main, en partant de la base du plant, à mesure que les feuilles arrivent à maturité. La récolte s'étend sur six semaines. Dans la plupart des plantations, les feuilles sont enfilées à la machine sur des lattes, puis envoyées par élévateur dans de grands séchoirs dotés d'installations de chauffage et de ventilation qui permettent de régler la température et l'humidité au cours du séchage. Dans l'île du Prince-

Édouard, beaucoup de plantations possèdent des installations de séchage en vrac. Au lieu d'être enfilées sur des lattes, les feuilles sont alors comprimées sur des plateaux supportant de lourdes charges. Les plateaux sont suspendus sur trois rangées dans trois pièces d'un bâtiment bas, bien isolé et équipé d'un système de recyclage de l'air chaud. Un mécanisme de réglage automatique assure la température et l'humidité qui conviennent.

Produire

En 1974, les plantations, qui occupaient au Canada une superficie de 50 000 hectares environ, ont produit 116 476 tonnes de tabac en feuille, dont 114 438 tonnes de tabac blond de Virginie. Pour la campagne précédente, la récolte avait été de 116 716 tonnes. La production a donc très légèrement diminué, mais sa valeur a été un peu plus élevée : 230,6 millions de dollars contre 202,6 millions. Le Canada se situe à la quatrième place des pays producteurs de tabac blond de Virginie, loin derrière les deux géants que sont la Chine (680 millions de tonnes) et les États-Unis (567 millions de tonnes), plus proche de l'Inde (136 000 tonnes). Les trois quarts de sa production vont

à la consommation intérieure ; le reste est exporté surtout vers la Grande-Bretagne.

En Ontario, le tabac blond se vend aux enchères dites hollandaises sur les places de Delhi, Tillsonburg et Aylmer, non loin du lac Erié. Le prix de départ de la livre (453,59 grammes), indiqué sur un cadran, est fixé à un niveau nettement supérieur à celui auquel le produit sera payé. L'aiguille, sur le cadran, descend jusqu'à ce qu'un acheteur, appuyant sur un bouton, la bloque au prix qu'il est disposé à payer. Au Québec, le tabac se vend par l'intermédiaire de coopératives. Dans



Expertise du tabac en feuilles.

Le tabac canadien

les provinces maritimes, les acheteurs venus de l'Ontario et du Québec visitent les cultures un peu avant la récolte et reviennent par la suite pour faire leurs offres.

Réglementer

Il semble que l'industrie canadienne du tabac soit, dans la conjoncture défavorable que connaissent presque tous les pays industriels, en meilleure posture que la plupart des autres activités, bien que la publicité et la vente du tabac soient strictement réglementées par le gouvernement fédéral, depuis 1972, afin de protéger la santé publique. C'est ainsi, par exemple, qu'il est interdit de vendre des ci-



Dans l'Ontario, principale région de production, la récolte est semi-mécanisée.



Loin d'être un monopole public, comme l'est la vente des boissons alcoolisées, la production du tabac, la fabrication et la vente des cigarettes sont au Canada des activités qui relèvent de l'entreprise privée. Les produits du tabac supportent cependant de lourdes taxes. Un paquet de vingt cigarettes dont le prix est de 44,2 cents supporte une taxe fédérale de 25,5 cents, soit 57,6 p. 100 du prix. A cela s'ajoute une taxe provinciale généralement comprise entre 6 et 9 cents. Au Québec, par exemple, où cette taxe est de 8 cents, le même paquet de cigarettes est vendu en fin de compte 52,2 cents, somme qui comprend 63,2 p. 100 de taxes.

garetttes aux jeunes de moins de seize ans et que les fabricants de cigarettes sont tenus de limiter leurs budgets de publicité et de respecter les normes légales fixant les quantités maximales de nicotine et de goudron (respectivement 1,6 et 22 milligrammes par cigarette). Ils doivent aussi inscrire la mention suivante sur tout paquet mis en vente : "Avis : le ministère de la santé nationale et du bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage".

Fumer...

L'augmentation des prix de vente, en 1974 et en avril 1975, décidée par la profession pour compenser la hausse

des coûts de fabrication et éviter une détérioration trop sensible de la rentabilité, n'a pas découragé les fumeurs puisque la demande a augmenté de 4 p. 100 en 1974 et a sans doute progressé de 3 p. 100 en 1975. La consommation de cigarettes augmente d'ailleurs lentement mais régulièrement depuis 1965. En 1973, elle était d'un peu moins de sept cigarettes par habitant et par jour.

Cela n'interdit pas d'enregistrer une augmentation du pourcentage des non fumeurs depuis dix ans, comme en témoignent les statistiques publiées par le ministère fédéral de la santé à la fin de l'année 1973. Ces statistiques sont instructives à bien d'autres égards. Elles indiquent, par exemple, que deux Canadiens sur cinq seulement fument de façon régulière et que les variations régionales sont considérables. C'est au Québec que l'on fume le plus, en Ontario et en Colombie-Britannique que l'on fume le moins.

Comment expliquer ce phénomène paradoxal d'une croissance simultanée de la consommation de cigarettes et du nombre des non-fumeurs? C'est que les données sur les ventes de cigarettes comportent de multiples aspects, sans compter qu'elles ne permettent pas de discriminer le nombre des fumeurs et la consommation de chacun d'eux. Il est tout à fait concevable que le nombre des fumeurs et la quantité de cigarettes consommées

par chacun croissent alors même que diminue la proportion des fumeurs dans la population. On peut aussi supposer que le vieillissement de la population des fumeurs entraîne à lui seul l'augmentation des ventes de cigarettes, le fumeur ayant tendance à fumer davantage à mesure que l'habitude s'ancre en lui.

Il semble que l'objectif des chercheurs qui travaillent pour les manufactures canadiennes soit, de plus en plus, de réduire la teneur des cigarettes en sous-produits dangereux pour la santé, tout en s'efforçant de conserver au tabac sa saveur, son arôme et, de là, son attrait. Une étude effectuée récemment par le ministère fédéral de la santé, qui donne la teneur en goudron et en nicotine des cigarettes des différentes marques commercialisées au Canada, montre que, sur soixante-quinze types de cigarettes, vingt-quatre ne contiennent que 15 milligrammes ou moins de goudron par cigarette et trente-trois contiennent de 0,3 à 1 milligramme de nicotine, chiffres qui se situent nettement en deçà des limites fixées par les pouvoirs publics. La teneur en nicotine varie d'ailleurs, dans la plupart des cas, parallèlement à celle du goudron. Des chiffres aussi rassurants que ceux-là paraissent contenter à la fois les planteurs, les fabricants de cigarettes et les fumeurs, sinon les spécialistes du ministère de la santé. ■



Le village de cabanes de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Pêcher sous la glace

Moins qu'un sport, mais presque une manière de vivre.



Tout près de Sainte-Anne-de-la-Pérade, petite agglomération située à quatre-vingts kilomètres à l'ouest de Québec, surgit chaque hiver, sur la glace de la rivière Sainte-Anne, un étrange village de cabanes enneigées et propres, le « village de la pêche aux petits poissons des chenaux ».

Les poissons des chenaux, ou « poulamons », sont apparentés à la morue, mais plus petits et d'habitudes différentes. Ils vivent en eau salée et viennent frayer, l'hiver, en eau douce, le long des rivages sablonneux. Une femelle est fort prolifique puisqu'elle peut pondre cinquante mille œufs. L'embouchure de la Sainte-Anne est, parmi les lieux que le poulamon recherche pour y déposer ses œufs, l'un de ceux qu'il affectionne le plus. Aussi cette embouchure est-elle riche, du début de janvier à la mi-février, d'une manne qui, pour n'être pas miraculeuse, n'est pas moins appréciée. Seulement, cette manne, il faut aller la chercher sous la glace, ce qui exi-

gerait quelques aptitudes sportives, en raison de la froidure de l'hiver québécois, si n'intervenait pas l'esprit d'organisation nord-américain des Canadiens. Ils ont fait en sorte d'adapter la pêche à l'homme et non l'inverse. Il fallait y penser.

Dès que la solidité de la glace le permet, des centaines de cabanes très bien aménagées sont amenées sur la rivière même. Protégé du froid et du vent, les pieds au chaud dans des bottes confortables, commodément assis, jouissant de l'électricité, du téléphone et même parfois de la télévision, le pêcheur peut, dans des conditions douillettes pour l'endroit, capturer en famille quantité de poulamons en jetant sa ligne dans une ouverture pratiquée dans le plancher de la cabane.

La pêche au poulamon est très appréciée dans la région de Trois-Rivières et elle a même ses fanatiques. A Sainte-Anne-de-la-Pérade, le village sur la glace accueille chaque hiver, pendant la courte saison de pêche, soixante-quinze mille personnes. Les pêcheurs

ne sont jamais déçus, si l'on en croit les statistiques de captures : soixante-seize poulamons à l'heure, en moyenne, par cabane, en 1974. La Mauricie ne se plaint pas non plus de cette pêche originale : elle lui rapporte chaque année un million de dollars (1). Ni le simple touriste : il lui est donné d'assister à une activité de loisir dont le pittoresque est authentique.

Les cabanes de Sainte-Anne-de-la-Pérade sont si populaires qu'elles ont fait des adeptes dans des régions du Canada où il n'y a pas de « petits poissons des chenaux », mais où d'autres espèces, telles que la truite de lac, le poisson blanc, le hareng et la perchaude, se pêchent aussi sous la glace. En Ontario, au lac Simcoe, à quelque quatre-vingts kilomètres au nord de Toronto, comme au lac Nipissing, bien plus au nord, se dressent maintenant en hiver quatre mille cabanes de pêcheurs. ■

1. La Mauricie est la région située entre Montréal et Québec, sur la rive gauche du Saint-Laurent ; la ville principale est Trois-Rivières.



Trappeurs au Manitoba

Le gouvernement manitobain se propose d'encourager, avec l'appui du gouvernement fédéral, la production de fourrures d'animaux sauvages. Au Manitoba, comme ailleurs au Canada, le piégeage ne fournit sans doute plus, depuis longtemps, que la moitié de la production des pelleteries, le reste provenant de l'élevage, mais il y a des Canadiens qui en tirent l'essentiel de leurs revenus. Vingt-huit mille familles manitobaines en vivent, estime-t-on, et les deux tiers d'entre elles



sont des familles indiennes établies dans le moyen Nord où elles ne trouveraient guère d'autres activités rémunératrices. Une récente entente entre gouvernement fédéral et gouvernement provincial prévoit des prêts destinés à améliorer la commercialisation des fourrures, à développer et aménager les aires et pistes de piégeage, à accroître la qualification des trappeurs. Un budget de recherche sera consacré à l'étude de nouvelles techniques de capture et à la gestion des espèces sauvages à fourrure.

Regroupement municipal

Au terme d'un processus complexe de regroupement qui aura demandé trois ans, plusieurs villes moyennes du Québec ne formeront bientôt plus

qu'une seule municipalité. En 1975, la ville de Jonquière a absorbé notamment Kénogami et Arvida. En janvier de cette année, c'est Chicoutimi qui absorbe, entre autres, Chicoutimi-Nord et Rivière-du-Moulin. En janvier 1978, Jonquière et Chicoutimi fusionneront à leur tour pour donner naissance à une municipalité qui portera le nom de Saguenay. Ainsi sera formée, à deux cents kilomètres au nord de Québec, une collectivité de cent vingt-cinq mille habitants. Le nom indien de Chicoutimi (*là-où-c'est-profond*) disparaîtra au profit de Saguenay, nom qui désigne depuis longtemps la région très particulière que baigne le Saguenay, affluent du Saint-Laurent.

Nouveau siège de l'Oaci

L'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci), dont le siège est à Montréal, a emménagé récemment dans de nouveaux locaux, une tour de vingt-sept étages construite dans l'ouest de la ville. Institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies, l'Oaci compte actuellement cent vingt États membres. Chargée d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international, l'Oaci étudie notamment les questions qui touchent le droit aérien, la normalisation des services de sécurité, les accords commerciaux; elle apporte aussi, dans le domaine de l'aviation civile, son assistance



aux pays en voie de développement technologique. L'immeuble de l'Oaci est le premier élément architectural d'une « Place de l'Aviation » qui doit comprendre en outre le futur siège de l'Association du transport aérien international (Iata),

association professionnelle qui groupe cent douze compagnies régulières effectuant des transports internationaux.

Transport du bois en billes

Un nouveau navire transporteur de bois en billes, le *Haida Monarch*, a été mis en service, sur la côte canadienne du Pacifique, entre l'archipel Reine-Charlotte, au nord, et l'île Vancouver. Dans cette région, les produits de l'exploitation des forêts qui couvrent les



files doivent être acheminés par bateau jusqu'aux usines de transformation. Le transport se fait habituellement à l'aide de barges remorquées. Arrivées à proximité des usines, les barges sont inclinées jusqu'à ce que le chargement glisse dans l'eau. Le *Haida Monarch* a ceci de remarquable qu'il est auto-propulsé. Il transporte 13 600 tonnes de billes à la vitesse moyenne de 11 nœuds. Une fois parvenu à destination, une gîte de 40 degrés est obtenue pour décharger les billes; grâce à des dispositifs très perfectionnés, la réaction du bateau à son déchargement est beaucoup moins violente que celle des barges remorquées, ce qui permet à l'équipage (douze hommes) de rester à bord pendant l'opération. La vitesse est un autre avantage du *Haida Monarch*: il couvre en quarante-cinq heures, au lieu de soixante-quinze, la distance qui sépare l'archipel Reine-Charlotte de Port-Alberni (île Vancouver).

Cartes météorologiques

Le service canadien de l'environnement atmosphérique (météorologie nationale) mettra en place cette année plusieurs systèmes « Sceptre ». Reliés à des radars, ces systèmes informatisés traitent les renseignements qu'ils recueillent

sur les précipitations dans un rayon de trois cent soixante kilomètres à partir du radar; les données portent sur la couche atmosphérique comprise entre mille cinq cents et quinze mille mètres. Le système inscrit automatiquement sur des cartes géographiques les renseignements qui déterminent l'aire d'extension et l'intensité des précipitations. Il peut transmettre ces données, au moyen de lignes téléphoniques, aux services spécialisés des grands utilisateurs de la météorologie. C'est ainsi que le premier « Sceptre » alimentera bientôt l'aéroport d'Ottawa. D'autres seront installés en Colombie-Britannique, au Québec et à Terre-Neuve.

« Habitat »

L'organisation des Nations unies tiendra à Vancouver, en juin prochain, une conférence mondiale sur « les établissements humains ». Appelée « Habitat », la conférence rassemblera quelque trois mille délégués officiels de la plupart des



États membres de l'Organisation. L'un de ses grands objectifs sera de porter la théorie et la pratique de l'urbanisation au rang de science interdisciplinaire. Au rythme actuel de croissance de la population mondiale, il faudra construire, au cours des trente années qui viennent, autant de logements qu'il en existe aujourd'hui dans le monde. Le secrétaire général de la conférence a déclaré que, pour éviter « l'ère de la planète inhabitable », il fallait « mettre la pensée avant les briques ». La ville où siègera la conférence, Vancouver, est pour sa part une agglomération urbaine dont le nombre des habitants a doublé au cours des vingt-cinq dernières années; avec 1,2 million d'habitants, c'est la troisième ville canadienne.